



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

DOSSIER DE PRESSE

Covoiturage et mobilité autour du bassin lémanique

Même trajet, même voiture. Le projet européen franco-suisse sensibilise les usagers au covoiturage.

Jeudi 03 septembre 2015



SOMMAIRE

Introduction	p.3
1. Le dispositif covoiturage-leman.org	p.4
◆ Le 1er site de covoiturage du bassin lémanique !	p.4
◆ Une campagne de communication grand public pour sensibiliser, informer et accompagner le changement	p.5
◆ Des actions complémentaires pour sensibiliser les entreprises suisses	p.6
2. Pourquoi un projet sur le covoiturage ?	p.7
◆ Le bassin lémanique et les problématiques du bassin de vie transfrontalier	p.7
◆ Besoins et objectifs communs : proposer une alternative à l'autosolisme	p.7
◆ Bénéfices du covoiturage	p.8
3. Pourquoi un projet européen ?	p.9
◆ Le contexte de la coopération transfrontalière entre la France et la Suisse	p.9
◆ Qu'est-ce qu'un projet appelé « INTERREG » ?	p.9
◆ Le projet « Covoiturage et mobilité autour du bassin lémanique »	p.10
Contacts utiles	p.12
◆ Contacts presse	p.12
◆ Contacts entreprises participantes	p.12
Pour aller plus loin	p.13
◆ Sources	p.13
◆ Les sites de covoiturage intégrés à covoiturage-leman.org	p.13

Introduction

« Même trajet, même voiture ! »

Cette petite phrase sera partout dans le bassin lémanique, à partir du 3 septembre... En effet, pour fluidifier le trafic routier dû à la forte croissance de ce territoire, et préserver la qualité de vie, **Français et Suisses s'allient pour encourager le covoiturage dans le bassin lémanique.**

Depuis 2 ans, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain côté français, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière Transports Publics Transfrontaliers (GLCT TP), le Canton de Vaud, la République et Canton de Genève, l'association Chablais région, le Canton du Valais côté Suisse, travaillent ensemble dans le cadre du projet européen INTERREG France-Suisse, pour encourager la pratique du covoiturage dans les déplacements pendulaires.

A compter du 3 septembre, un nouveau moteur de recherche intuitif et accessible ; covoiturage-leman.org centralise toutes les offres de covoiturage du bassin lémanique. Des actions de sensibilisation sont également prévues tout le mois de septembre, et ciblent les travailleurs français et les employeurs suisses.

1. Le dispositif covoiturage-leman.org

Afin d'encourager la pratique du covoiturage, alternative à l'autosolisme, les partenaires du projet Covoiturage et mobilité autour du bassin lémanique lancent le jeudi 03 septembre 2015 le portail de covoiturage-leman.org ainsi qu'une grande campagne de communication sur tout le territoire lémanique, pour sensibiliser les travailleurs et les entreprises.

◆ covoiturage-leman.org : Le 1^{er} site de covoiturage du bassin lémanique !

Le site internet covoiturage-leman.org a été conçu pour être le **site de référence sur la pratique du covoiturage dans le bassin lémanique**. Il répond à deux demandes : **sensibiliser au covoiturage et centraliser l'offre en covoiturage sur le bassin lémanique**.

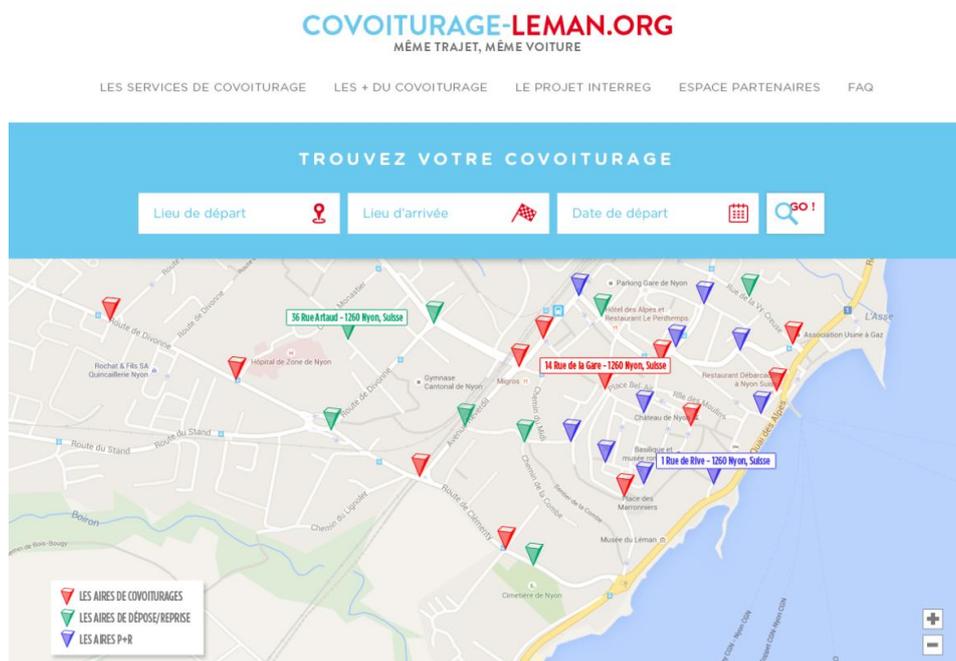
Le covoiturage passe par deux éléments essentiels : **la mise en relation des covoitureurs** (conducteur et passager) **et l'aménagement d'infrastructures adaptées**. C'est pourquoi, avec l'appui de financements européens, les partenaires français et suisses proposent un portail internet offrant les solutions les plus adaptées aux demandes de covoiturage, avec l'ensemble des services disponibles en matière de covoiturage transfrontalier sur tout le bassin lémanique, mais également toutes les réponses aux questions pratiques que l'on peut se poser (assurance, retard, frais...).

En effet, le site propose une fonctionnalité permettant un **accès direct à une offre centralisée des trajets en covoiturage** du bassin (6 bases de données françaises et suisses), par l'intermédiaire d'un **moteur de recherche intuitif et accessible**

Une carte interactive indique aux usagers la localisation d'aménagements dédiés (aires de covoiturage, parkings P+R,...) le long des grands axes de transports transfrontaliers.

Le site contient également un espace consacré à la sensibilisation à cette thématique avec la mise à disposition d'outils de communication (visuels, spots radio et vidéo).

Rendez-vous sur covoiturage-leman.org pour trouver en un clic le covoiturage adéquat !



◆ **Une campagne de communication grand public pour sensibiliser, informer et accompagner le changement**

Afin de lever le frein de la sécurité et du changement d'habitude, **les partenaires français et suisses lancent au mois de septembre une grande campagne de communication**. Leur volonté est de faire une **campagne positive qui ne passe pas par une culpabilisation de l'auto-soliste**. Elle doit contribuer à un changement et pas à une rupture. Le mois de septembre est d'ailleurs une période clé pour l'usager car il organise à ce moment-là son année et ses déplacements, il est plus réceptif.

L'ensemble des gains et bénéfices du covoiturage seront présentés largement aux automobilistes et aux usagers potentiellement concernés, sur un ton décalé.

La cible est large. Il s'agit de toutes les personnes qui effectuent des déplacements pendulaires et des déplacements ponctuels/loisirs, issues de toutes les catégories socioprofessionnelles.

De nombreuses actions de communication sont prévues durant le mois de septembre de part et d'autre de la frontière. Il s'agit de **toucher les automobilistes de leur domicile à leur lieu de travail**.

Diffusions de spots radio et vidéo sur le web, plan média print et numérique, présence sur les réseaux sociaux, portail internet avec mise à disposition d'outils de communication, la campagne sera déployée largement pour toucher et accompagner les frontaliers au changement. Aussi, des informations seront diffusées lors d'événements phares, comme la semaine de la mobilité européenne ou le forum de l'emploi transfrontalier.

LEA, covoitureuse et agent immobilier

MARINE, covoitureuse en recherche d'appartement

Elle a trouvé son 3 pièces dans une 5 portes.

covoiturage-leman.org

LE COVOITURAGE C'EST : DES OPPORTUNITÉS

Au cœur du bassin lémanique, ce service rassemble toutes les offres de covoiturage des départements de la Haute-Savoie, de l'Ain, des cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Il ouvre un accès privilégié aux économies de temps, d'argent et de CO₂, tout en offrant de nouvelles opportunités de rencontres.

LAURE, covoitureuse et engagée dans l'humanitaire

SOPHIE, covoitureuse et interprète

Elles ont piloté un projet humanitaire sans toucher le volant.

covoiturage-leman.org

LE COVOITURAGE C'EST : DES OPPORTUNITÉS

Au cœur du bassin lémanique, ce service rassemble toutes les offres de covoiturage des départements de la Haute-Savoie, de l'Ain, des cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Il ouvre un accès privilégié aux économies de temps, d'argent et de CO₂, tout en offrant de nouvelles opportunités de rencontres.

COVOITURAGE-LEMAN.ORG
MÊME TRAJET, MÊME VOITURE

LES SERVICES DE COVOITURAGE | LES + DU COVOITURAGE | LE PROJET INTERREG | **ESPACE PARTENAIRES** | FAQ

ESPACE PARTENAIRES

KIT DE COMMUNICATION

Le kit de communication interreg renvoie aux différents supports mis en place au sein de la campagne de sensibilisation "Même trajet, même voiture". Disponible à votre entière disposition, il vous permettra de mener de façon simple votre campagne et sera d'un grand intérêt pour développer le covoiturage au sein du bassin lémanique. Merci à la présence de différents formats, qui vous assurent une bonne compatibilité technique.

AFFICHES

Elles ont piloté un projet humanitaire sans toucher le volant.

Ils ont gagné leur temps en réduisant le trafic.

Il ne faut pas avancer la science sur l'autoroute.

SPOT VIDEO

SPOT RADIO

exemple numero 1 - description - 16 secondes

exemple numero 2 - description - 16 secondes

◆ Des actions complémentaires pour sensibiliser les entreprises suisses

Des actions de sensibilisation auront lieu dès septembre via des animations en direction des travailleurs frontaliers et des entreprises suisses. Dans ce cadre, **80 entreprises** ont été sollicitées pour participer à ces opérations. Les critères retenus pour le choix des entreprises ont porté le plus souvent sur la taille et la typologie d'emploi pour une meilleure représentativité des différents secteurs. Les animateurs utiliseront les outils de communication créés dans le cadre du projet pour sensibiliser les salariés et les dirigeants au thème du covoiturage. Plusieurs types d'animation sont mis à leur disposition pour s'adapter au mieux au contexte des différentes entreprises. Cela peut consister en des distributions de flyers, des stands d'animation et des animations sur les parkings.

En s'associant à ce projet, les employeurs suisses s'engagent :

- A désigner un-e interlocuteur-trice au sein de l'entreprise pour prendre en charge l'accompagnement du programme ;
- A diffuser les informations relatives au programme de covoiturage et/ou à accueillir au mois de septembre 2015, au sein de l'entreprise, un animateur qui fera la promotion du covoiturage et répondra aux questions des employés ainsi qu'à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de faciliter son intervention ;
- A communiquer régulièrement et activement auprès des collaborateurs-trices pour promouvoir la pratique du covoiturage ;
- A étudier ou à développer (selon l'état d'avancement) la mise en place de dispositifs incitatifs en interne à l'entreprise (priorité d'accès au parking, places réservées, retour en cas d'imprévu,...) pour stimuler la pratique du covoiturage ;
- A faire un retour d'expérience.

COVOITURAGE-LEMAN.ORG
MÊME TRAJET, MÊME VOITURE

LES SERVICES | LES + DU COVOITURAGE | LE PROJET INTERREG | PARTENAIRES | **ENTREPRISES** | FAQ | TROUVER VOTRE COVOITURAGE

ESPACE ENTREPRISES

LES BONNES PRATIQUES
POUR AUGMENTER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE DANS VOTRE ENTREPRISE

Quelles que soient vos motivations pour promouvoir le covoiturage dans votre entreprise (manque de place de parking, responsabilité environnementale, bien-être des salariés, sécurité routière, réduction des coûts liés au stationnement etc.) voici quelques bonnes pratiques à suivre pour atteindre facilement et rapidement cet objectif :

01

CONVAINCRE ET ENGAGER LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE

Avant toute chose, il est fondamental de mobiliser la direction de l'entreprise pour qu'elle autorise la mobilisation de moyens humains et/ou financiers (internes ou externes) pour mettre en place la démarche. La désignation d'un ou plusieurs interlocuteurs internes à l'entreprise permet de donner vie et de porter le projet dans la durée.

02

PRÉVOIR UNE COMMUNICATION VARIÉE ET RÉCURRENTÉ

Il est primordial de mener des campagnes régulières pour accompagner au mieux les changements de comportement qui, par nature, nécessitent du temps et de la répétition dans les messages et les incitations. La communication doit être envisagée et soutenue par la direction sur du moyen/long terme.

De nombreux vecteurs d'information et communication peuvent être utilisés pour sensibiliser et convaincre efficacement les salariés :

ANIMATIONS | **ÉDITIONS** | **OUTILS DIGITAUX**

2. Pourquoi un projet sur le covoiturage ?

◆ Le bassin lémanique et les problématiques du bassin de vie transfrontalier

Le bassin lémanique est marqué par une forte croissance démographique et le nombre de frontaliers travaillant en Suisse a été multiplié par 2 en 12 ans (44 500 en 2002 ; 99 879 fin 2014). Aussi, d'après une étude de 2013, 72% de ces frontaliers travaillent dans le canton de Genève, 25% dans le canton de Vaud et 3% dans le canton du Valais.

Dans ce contexte, les déplacements sont en forte hausse tant pour des motifs professionnels que personnels (culture, loisirs, sport...), ce qui entraîne **une saturation aux heures de pointe** de nombreux axes routiers, notamment au niveau de la frontière - *la majorité des déplacements pendulaires passant par la frontière* - et un **risque d'augmentation de la pollution atmosphérique**.

Ainsi, les habitants français et suisses du bassin lémanique ont les mêmes préoccupations en matière de mobilité, avec des ralentissements importants observés sur les axes routiers en période de pointe, de 6h30 à 9h le matin, puis à nouveau en fin de journée.

Chiffres clés de la mobilité dans le bassin lémanique

> Forte croissance de la population du bassin lémanique : 2 819 100 habitants en 2010 ; **2 896 638** habitants fin 2014.

> **99 879** frontaliers travaillaient en Suisse dans l'espace lémanique fin 2014. Ce nombre a plus que doublé en 12 ans (44 500 en 2002)

> **72%** de ces frontaliers travaillent dans le Canton de Genève, **25%** dans le Canton de Vaud et **3%** dans le Canton du Valais (Source : *Les frontaliers dans le périmètre du Léman, Conseil du Léman, Nov 2013*).

◆ Besoins et objectifs communs : proposer une alternative à l'autosolisme

Des études ont permis de constater que sur 100 frontaliers entrant dans le bassin lémanique en voiture, 80 sont seuls dans leur véhicule, et que la pratique du covoiturage reste aujourd'hui sur un fonctionnement ponctuel, marginal et plutôt informel. Face à ce constat, Français et Suisses ont décidé de s'allier pour encourager la pratique du covoiturage dans les déplacements pendulaires, à travers la sensibilisation des travailleurs et des entreprises suisses, et de proposer une solution pratique à l'échelle du bassin. La volonté des partenaires est de proposer une alternative solide à l'autosolisme, par la pédagogie, sans culpabiliser.

Le projet est mené en étroite collaboration avec chacun des partenaires. Les instances techniques, qui se réunissent tous les deux mois environ, regroupent les professionnels de la mobilité et des relations transfrontalières de chaque partenaire français et suisse. Des comités de pilotage annuels sont également organisés en présence de leurs représentants politiques.

Chiffres clés sur le covoiturage transfrontalier

> Le taux d'occupation des véhicules est faible : **1,27** pour les véhicules entrant à Genève,

> **80% des frontaliers entrant dans le Bassin Lémanique en voiture sont seuls dans leur véhicule**,

> Les transports correspondent au 2^{ème} budget des ménages, avant l'alimentation.

> Un covoitureur économise en moyenne **2 250 €/an**

◆ Bénéfices du covoiturage

Le covoiturage apparaît comme une des solutions alternatives à la saturation des routes dans le bassin lémanique. Cette alternative à la voiture individuelle bénéficie au plus grand nombre avec une amélioration du trafic et une baisse de la pollution atmosphérique. De plus, il apporte de nombreux avantages pour l'utilisateur. Le covoiturage permet un **gain en budget** (économie de 2250€ en moyenne par an), **en temps, en convivialité et en sécurité**.

Dès septembre, l'ensemble des gains et bénéfices du covoiturage seront présentés largement aux automobilistes et aux usagers potentiellement concernés (cf page 5). Les études ont montré qu'il s'agit principalement de **lever le frein de la sécurité et du changement d'habitude**.

Les entreprises suisses ont également tout intérêt à encourager cette pratique : stationnements limités, diminution des émissions de CO2 imputées à leur activité, image de l'entreprise, cohésion des équipes... Elles seront, elles aussi, sensibilisées dès le mois de septembre (cf page 6).

Les bénéfices du covoiturage, en chiffres

> **Les transports** correspondent au **2ème poste de budget des ménages**, avant l'alimentation

> Un covoitureur économise en moyenne **2 250 €/an**

> Comparaison des trajets pour un automobiliste et un covoitureur :

Annecy – Genève : en voiture seul entre 18-21 €, en covoiturage entre 4-9 €

Thonon – Genève : en voiture seul entre 10-12 €, en covoiturage entre 2-5 €

Gex – Genève : en voiture seul entre 5-6 €, en covoiturage entre 1-3 €

> Sur le territoire de l'agglomération Franco-Valdo-genevoise, en heure de pointe du matin, le temps perdu dans la congestion s'élève à **7 700 heures/an** par rapport à une situation fluide.



3. Pourquoi un projet « européen » ?

◆ Le contexte de la coopération transfrontalière entre la France et la Suisse

La coopération transfrontalière franco-suisse se réalise principalement par deux biais. Elle est institutionnalisée à travers des **instances transfrontalières** qui se sont créées au fur et à mesure des années et de l'ouverture des frontières, comme le Comité Régional Franco Genevois, le Conseil du Léman ou encore le Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Grand Genève ». Elle passe aussi par **des initiatives portées par les acteurs du territoire** sous la forme de projets structurants, cofinancés généralement par l'Union européenne et la Confédération suisse.

◆ Qu'est-ce qu'un projet appelé « INTERREG » ?

La politique de cohésion de l'Union européenne encourage les villes, départements et régions des Etats membres et du continent européen, à **travailler ensemble au-delà des frontières** et à apprendre les uns des autres à travers différents programmes, projets et réseaux conjoints. En particulier, la politique régionale a pour but la réduction des disparités de développement entre les régions européennes et l'amélioration de la cohésion économique sur le territoire européen.

Pour aboutir à ces objectifs, l'Union européenne a lancé au début des années 90 les programmes de coopération territoriale européenne appelés INTERREG, et cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). **Le programme INTERREG France-Suisse constitue l'un des programmes de coopération territoriale mis en place par l'Union européenne sur le périmètre frontalier franco-suisse.**

Ce dispositif permet de soutenir des projets transfrontaliers entre des partenaires français et suisses situés sur le périmètre éligible. Sa réalisation est possible grâce au cofinancement du FEDER pour la partie française et aux crédits fédéraux et/ou cantonaux dans le financement de la partie suisse. Il a vocation à **rassembler les territoires frontaliers pour travailler à des solutions pratiques sur des problématiques communes.**

Chaque programme est défini sur une période de 7 ans. Ainsi, **sur la période 2007-2013, 151 projets INTERREG France-Suisse ont été programmés** pour l'ensemble du territoire éligible, mobilisant près de **94 millions d'euros de financements européens et français et 70 millions de francs suisses de financements suisses.**

Le programme INTERREG France-Suisse 2014-2020 a été officiellement lancé le 29 mai 2015. Il dispose d'une enveloppe de 66 millions d'euros de FEDER et de 50 millions de francs suisses de fonds fédéraux et cantonaux. Sa stratégie est articulée autour des 4 axes suivants :

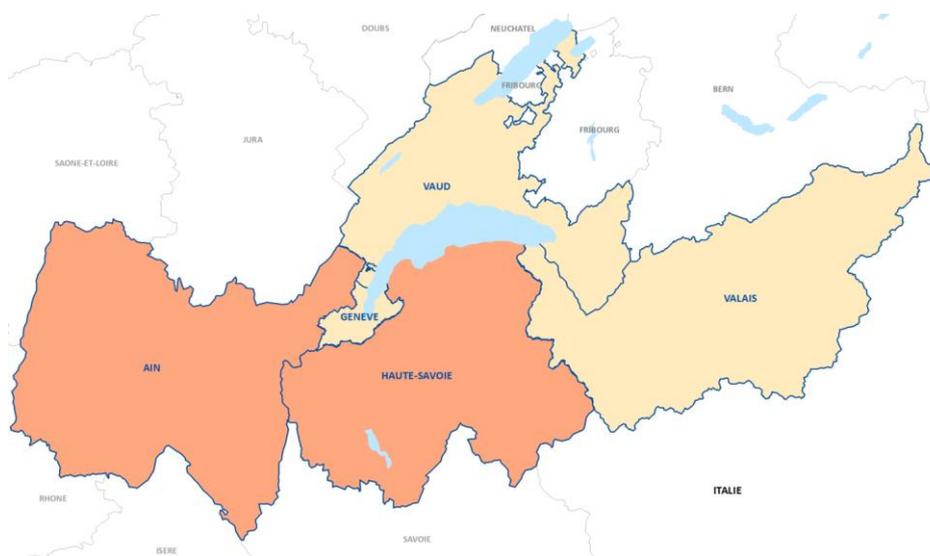
- 1/ rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants
- 2/ protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel
- 3/ encourager le transport durable
- 4/ favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre

◆ Le projet « Covoiturage et mobilité autour du bassin lémanique »

Un des objectifs de l'Union européenne est de lutter contre le changement climatique notamment en encourageant financièrement la mobilité durable.

Afin de bénéficier des possibilités offertes par l'Union européenne de mobiliser des fonds européens, les Département de la Haute-Savoie et de l'Ain, les Cantons de Vaud et de Genève, Chablais Région (Canton du Valais) et le Groupement Local de Coopération Transfrontalière Transports Publics (GLCT TP) ont décidé de s'associer pour travailler à des solutions pratiques sur une problématique commune touchant la totalité du territoire de la zone lémanique : la mobilité.

Le projet européen « Covoiturage et Mobilité autour du bassin lémanique », s'inscrivant dans le programme INTERREG 2007-2013, a débuté en juin 2013, pour une durée de 2 ans (il a depuis été prolongé jusqu'au 30 septembre 2015). Il consiste à **promouvoir la pratique du covoiturage pour les déplacements pendulaires, en créant un service transfrontalier**, en complémentarité des offres de transport en commun, et en s'appuyant sur les dynamiques locales déjà existantes (Ziplo, covoiturage74, covoiturage 01...).



➤ Résultats attendus :

- Fluidifier la circulation automobile aux heures de pointe en réduisant l'autosolisme,
- Réduire les émissions de CO2 et améliorer la qualité de l'air,
- Sensibiliser les automobilistes au covoiturage et initier la conduite du changement pour une généralisation de la pratique du covoiturage,
- Construire une démarche transfrontalière et durable sur cette problématique.

Le financement du projet

Le budget total du projet est de **950 000 €** dont 505 000 € côté français et 445 000 € côté suisse.

> Le budget français (actions portées par les partenaires français et la coordination globale du projet de coopération) est financé à hauteur de **60% par le programme européen INTERREG** France-Suisse soit 303 000 €. Le reste est apporté par les partenaires français des Départements de Haute-Savoie et de l'Ain, le GLCT TP (statut juridique transfrontalier à la fois suisse et français) pour un montant de 202 000 €.

> Le budget global suisse est de 445 000 €. Les partenaires suisses ne touchent pas de fonds européens (non membre de l'UE), mais un **cofinancement de la Confédération suisse** en vertu d'un accord entre celle-ci et l'UE (167 650 €).

Des actions spécifiques ont été mises en place pour atteindre ces objectifs. Elles sont de trois ordres :

Axe 1 : Définition et organisation d'un service transfrontalier de covoiturage

- **Etude préalable sur les bonnes pratiques et les freins au covoiturage** : cette étude s'inscrit dans un schéma plus large d'actions sur le covoiturage et a permis d'aider les partenaires à déterminer une stratégie globale et cohérente pour le covoiturage à l'échelle du bassin lémanique. L'étude examine les différentes typologies du covoiturage – préarrangé et spontané –, ainsi que la perception des usagers, notamment en termes de freins et d'avantages potentiels. Une analyse du contexte du covoiturage dans le périmètre a permis ensuite de confronter ces résultats aux réalités concrètes du bassin lémanique et à la stratégie des partenaires du projet.
- **Etat des lieux de l'offre et la demande sur les 3 Chablais** : cette étude avait pour objectif de quantifier et préciser les flux pendulaires, et ensuite d'évaluer le potentiel de covoiturage sur le périmètre concerné, à savoir, le territoire entre les deux postes frontières situés dans le Chablais du Pas-de-Morgins et Saint-Gingolph et leur environnement immédiat. La collecte des données s'est faite sous forme de questionnaires et de comptage du trafic les jours d'enquête. Les 12h30 d'enquête et les 700 questionnaires ont permis les constats suivants : les automobilistes interrogés sont principalement des travailleurs pendulaires dont leur origine et destination sont concentrées sur des axes localisés ; le taux d'occupation des véhicules est faible. Des conclusions en faveur de la pratique du covoiturage.
- **Etude juridique** : cette étude a permis d'examiner le cadre et les contraintes juridiques liées au covoiturage. L'analyse a été menée au regard du droit européen, du droit suisse et du droit français. Elle met en évidence les compétences des partenaires du projet à agir dans ce champ, et traite des cas de responsabilité dans la pratique du covoiturage.
- **Etude technologique pour développer et interconnecter les outils de mises en relation** : l'objectif de l'étude technologique était de trouver une solution innovante permettant à l'utilisateur d'accéder facilement à l'ensemble de l'offre de covoiturage grâce à un seul point d'entrée. Résultat : le site covoiturage-leman.org lancé le 03 septembre (cf page 4).
- **Etude d'une solution de covoiturage innovante, le covoiturage en temps réel** : cette étude a permis l'évaluation du potentiel et de la faisabilité de la mise en place d'un dispositif d'autostop organisé permettant la mise en relation de personnes au niveau d'un point de rendez-vous physique situé sur la voirie et identifié par une borne spécifique. Ce dispositif de covoiturage, plus souple et dynamique, permet de capter un autre type d'utilisateurs que le covoiturage classique.

Axe 2 : Aires de covoiturage transfrontalier

- **Recensement des aires de covoiturage à l'échelle du Bassin lémanique** : une étude a permis d'identifier les besoins en aires de covoiturage et de localiser les aires existantes, ainsi que les projets d'aménagements à enjeux forts en fonction des principaux axes de passage de la zone frontière. Ce travail a été réalisé principalement côté France suivant les grands axes de circulation des travailleurs frontaliers. Elle a été complétée par une mission de terrain pour le territoire de la Haute-Savoie. Les intercommunalités de Haute-Savoie ont été contactées pour échanger sur le covoiturage et ses aménagements au plus proche du territoire. Cela a permis de confronter les résultats de l'étude à la réalité du périmètre étudié et aux besoins en émergence.

Axe 3 : Communication

- **Organisation d'un séminaire le 28 mai 2015**
- **Une campagne de communication lancée en septembre 2015 (cf page 5)**
Objectifs : conduite du changement, l'informer et sensibiliser, réduire l'auto-solisme
- **Actions de sensibilisation ciblées sur les travailleurs français et les employeurs suisses, dès septembre 2015 (cf page 5 et 6).**

Contacts utiles

◆ CONTACTS PRESSE

Département de la Haute-Savoie :

Cécile MENU : +33 (0)6 89 19 46 62 / media@hautesavoie.fr

Département de l'Ain :

Céline MOYNE-BRESSAND : +33 (0)4 74 22 98 33

Groupement Local de Coopération Transfrontalière Transports Publics Transfrontaliers (GLCT TP)

Loïc GODBERT : +33 (0)4 50 95 06 43

Canton de Vaud

Nuria GORRITE, Conseillère d'Etat : +41 (0)21 316 70 01

République et Canton de Genève

Luc BARTHASSAT, conseiller d'Etat en charge du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), par l'intermédiaire de Thomas PUTALLAZ, secrétaire général adjoint : +41 (0)79 417 09 69

Canton du Valais

Jacques MELLY, conseiller d'Etat en charge du département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), par l'intermédiaire de Pascal BOVEY, Délégué à la mobilité : +41 (0)79 212 80 04

Chablais région

Georges MARIETAN, Secrétaire général : +41 (0)79 219 23 67

◆ CONTACTS D'ENTREPRISES SUISSES PARTICIPANTES

Patek Philippe

Relations publiques : +41 (0)22 884 20 20

Les laboratoires Covance

Sabine SCHNEIDER-NASH, Directrice de la communication Europe-Asie-Pacifique : +41 (0)79 823 76 06

Pour aller plus loin

◆ Sources

> Etudes réalisées dans le cadre du projet « Covoiturage et Mobilité autour du bassin lémanique » :

Etude préalable sur les bonnes pratiques et les freins du covoiturage, réalisée par Arcadis (maître d'ouvrage République et Canton de Genève), 2015.

Enquêtes aux frontières du Pas-de-Morgins à St-Gingolph, estimation du potentiel de covoiturage, réalisées par Citec (maître d'ouvrage Association Chablais Région), 2013.

Etude sur le dimensionnement des aires de covoiturage sur l'Ain et la Haute-Savoie, réalisée par INDDIGO (maître d'ouvrage Dep01 et Dep74), 2014.

> Autre étude :

Les frontaliers dans le périmètre du Léman, réalisée par le Conseil du Léman, 2013.

◆ Les 6 sites de covoiturage interrogés à travers le moteur de recherche :

www.covoiturage.cg74.fr : le site du Département de la Haute-Savoie

www.covoiturage.ain.fr : le site du Département de l'Ain

www.e-covoiturage.ch : le site de l'association e-covoiturage.ch dont le siège est à Assens, en Suisse

www.covoiturage-arcjurassien.com : le site de l'arc jurassien, rassemblant 8 partenaires français et suisses

www.ziplo.ch : le site de la zone industrielle de Plan-les-Ouates

www.zimeysa.ch : le site de la zone industrielle de Meyrin Satigny